L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 24 JUILLET.

LE DISCOURS DU GÉNÉRAL CHANZY

A la séance d'inauguration de l'Académie militaire d'Alger, M. le général Chanzy a prononcé un discours dont voici la conclusion :

La France paisible et recueillie après ses désastres, donne en ce moment au monde l'exemple d'un grand peuple que l'infortune n'a pas abattre, et qui sait supporter un revers en travaillant à le réparer.

Son état militaire est dorénavant assuré par des lois que le patriotisme a dictées à l'Assemblée et que le pays a réclamées. L'armée est donc bien aujourd'hui, la représentation la plus haute et la plus complète de la nation, le sanctuaire des sentiments élevés qui l'animent, la garantie des libertés vraies aussi bien que des principes qui sont la base de son état social, la sauvegarde de son indépendance, de son intégrité et de son avenir.

Il lui faut, à l'armée, pour remplir cette mission sacrée, le travail incessant qui donne à chaque armée l'habitude du rôle qu'elle est appelée à jouer quand la patrie est menacée, l'étude qui assure le progrès dans un siècle où il est une nécessité de chaque jour, enfin la préparation morale qui maintient dans le sentiment du devoir et du sacrifice, dans les moments difficiles, la confiance nécessaire sans laquelle il n'est point de succès.

L'armée doit donner constamment l'exemple de toutes les vertus civiques. Elle n'a pour s'inspirer qu'à se rappeler son histoire illustrée à chaque page et à toutes les époques par tant d'actes de courage et de dévouement, par tant de faits héroïques.

Ici même, sur cette terre qu'elle a conquise au prix de son sang, glorieusement répandu, quels services n'a-t-elle pas rendus à la civilisation et à la France ! N'a-t-elle pas pacifié le pays après de longues luttes contre un peuple énergique qui n'a pour elle, aujourd'hui, qu'estime et respect ? .... N'est-elle pas le plus sûr garant de l'ordre et de la sécurité, si nécessaires au développement de la prospérité dans cette Algérie française qui lui doit ses premières institutions, ses créations les plus importantes ? .... Ne reste-t-elle pas enfin, avec son dévouement, son abnégation et toutes ces circonstances, l'aide le plus puissant de la colonisation et du progrès ?

Soyons fiers, messieurs, de notre mission et de notre rôle. Travaillons.... C'est le moyen de nous montrer dignes de commander à nos soldats si braves, si dévoués, d'affermir la confiance qu'ils doivent avoir dans leurs chefs. Restons scrupuleusement en dehors des partis et des agitations politiques dans lesquelles le patriotisme le plus sûr finit toujours par s'égarer.

UN NUAGE DISIPÉ.—Le *Nord*, dans son Bulletin politique, s'occupe de la question Gontaut-Biron. Cet organe ne fait guère que produire des raisons et des arguments équivalents à ceux que nous avons donnés dans la *Patrie* des 2, 4 et 5 courant, d'après nos propres informations et celles de la *Tages Presse* et la *Réforme*, de Vienne. Néanmoins, vu l'importance et les attaches du *Nord*, nous croyons devoir reproduire ses appréciations sur ce sujet :

Il y a eu, hier, à la Bourse de Paris une baisse assez notable, par suite de bruits de difficultés qui seraient survenues avec l'Allemagne, et dont le point de départ aurait été la demande de rappel de M. de Gontaut-Biron du poste d'ambassadeur de France à Berlin, demande qui aurait été transmise par le prince de Hohenlohe au duc Decazes.

Ces rumeurs ont probablement leur source dans quelques articles de journaux allemands, où M. de Gontaut-Biron se trouvait attaqué avec un certaine violence, en raison de ses rapports sociaux avec des notabilités du parti bonapartiste. Ces attaques avaient surtout en vue les relations de l'ambassadeur avec la famille Radziwill.

Il convient de noter toutefois que les récriminations dont il s'agit ont été blâmées énergiquement par les feuilles les plus considérables. La *Kolnische-Zeitung* entre autres, qui trouve excellent qu'on s'arroge ainsi le droit de contrôler les actes de la vie privée d'un ambassadeur ; les liens de parenté qui existent entre la famille de M. de Gontaut-Biron et celle qu'on lui reproche de fréquenter expliquent et justifient d'ailleurs suffisamment les faits qu'on lui impute à faute. Il y a sans doute quelque spéculation de Bourse au fond de ces interprétations exagérées de deux ou trois articles de journaux ; il n'est pas douteux, en outre, que M. le duc Decazes fût parti pour Vichy s'il y avait quelque difficulté diplomatique en suspens.

LA LUTTE ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.—L'*Univers* nous donne une analyse très intéressante d'une brochure qui cause la plus grande sensation dans toute l'Allemagne ; elle a pour titre : " Réflexions sur la lutte civilisatrice " et pour auteur un ancien député protestant, le célèbre professeur de philosophie J.-H. Kirchmann. Citons seulement ce passage de l'analyse de l'*Univers* :

M. de Kirchmann invoque en outre la raison d'État, qui exige, selon lui, que l'on n'exécute pas les lois de mai dans toute leur rigueur, afin que l'État puisse rester sûr ses pas. Il exhorte le gouvernement à réfléchir que l'État est menacé dans sa base fondamentale, qui commence à trembler. Une prédiction pas seulement de catastrophes terribles, dès à présent il les prévoit, il l'État ne fait pas un retour sur lui-même et s'il ne respecte plus les droits de l'Église. Il dit là-dessus textuellement :

" Ni les gouvernements, ni les classes dirigeantes ne sauraient arrêter la catastrophe finale. Si l'État continue la lutte entreprise contre l'Église catholique, on cherchera en vain à faire rentrer dans son lit le fleuve impétueux de la révolution : la société périra dans ce déluge, que seule l'Église catholique a la force d'arrêter. " C'est ainsi que parle un Prussien protestant et philosophe.

LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES.—Au moment où l'Assemblée, débarrassée de la question des chemins de fer va aborder enfin le grand débat des lois constitutionnelles, la troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur, et probablement aussi se prononcer bientôt sur la dissolution, il n'est pas sans intérêt de rappeler à nos lecteurs quelle nombre des députés n'est plus aujourd'hui de 718.

Le 8 février 1871, la Chambre se composait de 768 membres ; un mois après 30 représentants des provinces annexées étaient venus leur démission ; le vote de la proposition Courcelle porte aujourd'hui à 30 le nombre des sièges vacants à la suite de démissions et de décès.

Nous devons ajouter que sur les 718 membres, plusieurs ne siégent pour ainsi dire jamais et ne prennent aucune part aux votes ; comme MM. de Chaudordy, ambassadeur en Espagne ; M. de Gontaut-Biron, ambassadeur en Allemagne ; M. Target, notre représentant à la Haye ; M. le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, etc.

(*Environnement*)

GRANDE RÉCEPTION MAÇONNIQUE EN FRANCE.—On lit dans l'*Événement* :

C'est demain jeudi que doit avoir lieu la réception de MM. Littré, Jules Ferry et Charton comme francs-maçons.

L'introducteur aura le grand cordon *Amitié*, des fort cheveux d'Écosse.

M. Littré sera décoré des différentes insignes et aura la chaîne que les épreuves morales.

MM. Jules Simon et Pelletan prononceront chacun un discours.

Toutes les loges de Paris doivent envoyer des délégués à cette réception, qui sera une des plus grandes fêtes que l'on ait encore vues dans la franc-maçonnerie.

A cette occasion il y aura un concert avec le concours de Mme Berthe Thibault, de l'Opéra et M. Jules Leleu, pour la partie vocale ; de Mmes Bruyne Mitzmann et de Helmber, MM. Devroye et Dubart, pour la partie instrumentale.

On quitte la pour les inondés du Midi et pour les Orphelins de la Maçonnerie.

—Avant-hier, 22 juillet.—Lundi, la réunion de l'Académie militaire en cercle des officiers, le général Chanzy a prononcé les paroles suivantes, qui méritent d'être publiées :

" Soyons fiers, messieurs, de notre mission et de notre rôle. Travaillons.... C'est le moyen de nous montrer dignes de commander à nos soldats si braves, si dévoués, d'affermir la confiance qu'ils doivent avoir dans leurs chefs. Restons scrupuleusement en dehors des partis et des agitations politiques dans lesquelles le patriotisme le plus sûr finit toujours par s'égarer. "

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Assomption, St-Jacques et Assomption.

M. Pie. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GRAY, à Waterloo, paroisse de la Pointe Coupée.

L. JANDREAU, Maître de Poste à Beauregard, pour la paroisse de la Pointe Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Markaville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Lebonville, paroisse St Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

MM. L. ROCHE, Gérant Maître de Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VARLEY THIBODEAUX, Pont-Breau.

A. LEBLANC, Arcadeville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pausse Pointe.

P. F. BÉRÉAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermilionet Ile.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

B. RICULFI, Houma (Terrebonne).

EMILIEN LEHMAN, Maître de Poste à John-ville (Teche).

WM. HUDSON, à Jeanneretie, paroisse Ste-Marie.

EDOUARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas ! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite, par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'État, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent mille personnes, dont dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur — nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrance de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet État.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,

Le président,
FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité :

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ARZAC, consul de France, rue St-Louis ;
Président : FÉLIX LIMET, bur-aux de *l'Abeille*, rue de Chartres No 73 ;
Vice-présidents : Joseph Gitot rue du Maine No 72 ;
Silvet Larue, Com Gallici ;
D. Pocheli, rue du Canal No 102 ;
Hyg. Bayhi, rue Calliope No 83 ;
Alex. Hausse, au City Hotel ;
Th Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78 ;
et Charles Constantin-Saigners.

L'ironnisseur aura pour le logo de *Amitié*, des fort cheveux d'Écosse.

M. Littré sera décoré des différentes insignes et aura la chaîne que les épreuves morales.

MM. Jules Simon et Pelletan prononceront chacun un discours.

Toutes les loges de Paris doivent envoyer des délégués à cette réception, qui sera une des plus grandes fêtes que l'on ait encore vues dans la franc-maçonnerie.

A cette occasion il y aura un concert avec le concours de Mme Berthe Thibault, de l'Opéra et M. Jules Leleu, pour la partie vocale ; de Mmes Bruyne Mitzmann et de Helmber, MM. Devroye et Dubart, pour la partie instrumentale.

On quitte la pour les inondés du Midi et pour les Orphelins de la Maçonnerie.

—Avant-hier, 22 juillet.—Lundi, la réunion de l'Académie militaire en cercle des officiers, le général Chanzy a prononcé les paroles suivantes, qui méritent d'être publiées :

" Soyons fiers, messieurs, de notre mission et de notre rôle. Travaillons.... C'est le moyen de nous montrer dignes de commander à nos soldats si braves, si dévoués, d'affermir la confiance qu'ils doivent avoir dans leurs chefs. Restons scrupuleusement en dehors des partis et des agitations politiques dans lesquelles le patriotisme le plus sûr finit toujours par s'égarer. "

GRANDE RÉCEPTION MAÇONNIQUE EN FRANCE.—On lit dans l'*Événement* :

C'est demain jeudi que doit avoir lieu la réception de MM. Littré, Jules Ferry et Charton comme francs-maçons.

L'introducteur aura le grand cordon *Amitié*, des fort cheveux d'Écosse.

M. Littré sera décoré des différentes insignes maçonniques et aura la chaîne que les épreuves morales.

MM. Jules Simon et Pelletan prononceront chacun un discours.

Toutes les loges de Paris doivent envoyer des délégués à cette réception, qui sera une des plus grandes fêtes que l'on ait encore vues dans la franc-maçonnerie.

A cette occasion il y aura un concert avec le concours de Mme Berthe Thibault, de l'Opéra et M. Jules Leleu, pour la partie vocale ; de Mmes Bruyne Mitzmann et de Helmber, MM. Devroye et Dubart, pour la partie instrumentale.

On quitte la pour les inondés du Midi et pour les Orphelins de la Maçonnerie.

—Avant-hier, 22 juillet.—Lundi, la réunion de l'Académie militaire en cercle des officiers, le général Chanzy a prononcé les paroles suivantes, qui méritent d'être publiées :

" Soyons fiers, messieurs, de notre mission et de notre rôle. Travaillons.... C'est le moyen de nous montrer dignes de commander à nos soldats si braves, si dévoués, d'affermir la confiance qu'ils doivent avoir dans leurs chefs. Restons scrupuleusement en dehors des partis et des agitations politiques dans lesquelles le patriotisme le plus sûr finit toujours par s'égarer. "

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité :

Président honorable : M. le VICOMTE D'ARZAC, consul de France, rue St-Louis ;
Président : FÉLIX LIMET, bur-aux de *l'Abeille*, rue de Chartres No 73 ;
Vice-présidents : Joseph Gitot rue du Maine No 72 ;
Silvet Larue, Com Gallici ;
D. Pocheli, rue du Canal No 102 ;
Hyg. Bayhi, rue Calliope No 83 ;
Alex. Hausse, au City Hotel ;
Th Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78 ;
F. Tujague, rue de Chartres No 14 ;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54 ;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 166 ;
Trésorier : J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61 ;
Secrétaire : J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94 ;
Membres : Ernest Mérith, maison A. Rochereau & Co., rue St-Louis ;
Léon Godchaux, rue du Canal No 81 ;
Jean Schweitzer, rue Royale No 166 ;
E. Guillemet, rue de la Douane No 53 ;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters ;
J. P. Delurry, Marché Dryades ;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée ;
Jules Mauaux, coin Poydras et Remparts ;
P. Genidre, rue des Magasins, coin Peristyle, (3e district) ;
F. Renaudin, Marché Ste-Marie ;
L. Gregoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40 ;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres ;
G. Bonnecarrere, maison Blanche, rue du Canal ;
Arthur Janic, restaurant Boudro, Milneburg ;
M. Vergbiole, rue Decatur No. 73 ;
P. Canteroul, rue Bienville No 441 ;
P. Marcuis, rue Baronne, coin Poydras ;
John Streuna, rue Bourbon No 16 ;
R. de Gas, rue Commune No. 164 ;
J. P. Dutrey, Marché Dryades ;
C. Gouzy, rue des Français No. 139 ;
J. Descs, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville ;
Léon Vallou, rue Gravier No. 182 ;
J. Ségasie, rue Vieille-Levée No 17 ;
R. Lafon de Ladébat ;
A. Walz, rue Conti No. 24 ;
L. Chastaiu, rue Royale No. 13 ;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet ;
A. Paris, rue Bourgogne No 86 ;
B. Bobée, marché Trême ;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65 ;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts ;
André Madibes, marché Poydras ;
A. Jas. rue de Chartres No 103 ;

François Carrazé, aux Abattoirs ;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Ait, encoignure Pologne et Amour ;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste ;
J. Chipot, à Alger ;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136 —

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts :
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceiling) à $13 00 les mille pieds, livré.
S. W. Bourne à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
1juin—1an NICHOLAS CONNELL.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera ré, pété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Colisœum.
26 Coin Jackson et Liberty.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Malpomène et Camp.
41 Station de Chévaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalle.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican B. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
158 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayon et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 8, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bonsecours et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Rayues et Dauphine.

ANALYSE DE LA LOI MILITAIRE
DU 27 JUILLET 1872.
AU POINT DE VUE DES PÉNALITÉS.

Le travail suivant que monsieur le Consul de France a bien voulu nous communiquer, complète les informations que nous avons déjà données sur le service militaire en France.

Tout Français ayant plus de vingt ans et moins de quarante ans doit le service Militaire,

Soit dans l'armée active,
Soit dans la réserve de l'armée active,
Soit dans l'armée territoriale,
Soit dans la réserve de l'armée territoriale.

TOUT FRANÇAIS ENTRE VINGT ET QUARANTE ANS, SANS AUCUNE EXPÈCE D'EXCEPTION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DOIT SE FAIRE INSCRIRE SUR LE REGISTRE AD HOC TENU AU CONSULAT LE PLUS VOISIN DE SA RÉSIDENCE.

Quiconque ne se fait pas inscrire est défié aux Tribunaux ordinaires, et puni d'une amende de dix francs à deux cents francs ; l'peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

Le temps de guerre la peine est doublé.

Toute fraude ou manœuvre par suite de laquelle un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement ou de tirage est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines.

Tout homme qui, ayant reçu un ordre de route, ne se rend pas à sa destination dans les délais fixés, est puni, sauf le cas qu'il peut présenter une excuse valable, d'un mois à un an de prison en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. Dans ce dernier cas, à l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline.

En temps de guerre les noms des insoumis sont affichés dans toutes les Communes du Canton de leur domicile.

Quiconque a reçu ou pris à son service un insoumis, ou favorisé son évasion, empêché ou retardé le départ d'un jeune soldat est puni de vingt à deux cents francs d'amende, et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois.

Ne compte pas pour les années de service militaire, le temps passé en prison en vertu d'un jugement.

Le Consul refusera désormais sa protection à tout français qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de la Loi Militaire.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU,
DE MER ET DE RIVIÈRES.

R. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMILE MAIER, Secrétaire.
H. KNOIZSON, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Frambach, ster, J. Kohn, B. F. Theurer,
G. H. Braughn, Geo. Binder, F. Thormachlen,
H. Carlus, G. L. L. Mayer, J. Voe kal,
J. Del Bondio, H. Gerling, Frank Vatter,
P. W. Dielmann, H. Redwits, J. J. Weckerling
A. Gaiser, L. Reder, J. A. Webert,
L. Grunewald, Thomas Schorp, H. Zaberbier,
J. Hasslinger, H. Schulte, F. M. Ziegler.
1juin—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Bayonne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Ils pièces même encouragent les économies dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité, ils encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie et de prévoyance à la jeunesse.
La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent, qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépots sont payables sur demande.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure, Bienville.)
Manufacture à vapeur de
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

Guérison gratuite des crises ! ! !

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express,
GRATIS !
Les seuls frais sont ceux de l'express, lesquels va l'étendue de ses affaires, se montent à peu de choses.
Il étudie
Les crises ou l'épilepsie
depuis nombre d'années, il garantit que son remède opérera une guérison.
Ne manquez pas de lui en demander une bouteille ; elle ne vous coûtera rien
Et vous Guérira.
quelque opiniâtre que soit le mal, quoi que soit le nombre de remèdes que vous ayez déjà pris.
Il envoie les circulaires et les témoignages
Avec la bouteille,
Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc et
Adressez votre demande au
Dr. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.
20 févr—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes
Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHUMATIC MIXTURE" mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.
J'ai guéri, en quelques jours, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et après la première bouteille le malade n'a pas reconnu la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. Essayez la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les personnes qui feront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.
M. Jurgielewicz a en sa possession des certificats de cures faites récemment et, si les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.
A vendre par
W. J. JURGIELEWICZ,
Pharmacien-en-chef du Bureau de Magasins et Traite, Nlle-Orléans.
Chartres—1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
GRILLES pour cheminées, GRATES,
PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES
PAPIERS PEINTS &c.
221 & 223....rue du Canal....221 & 223
entre Remparts et Bienville.
Autrefois au No 349 rue Commune.
9 mai—3m—MAJD

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Commune et Baronne.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1875.
AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Dividende payable sur les anciennes actions seulement.
LE 15 du courant, à une réunion des directeurs de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été décidé un dividende de 12½ cents par ancienne action ; de la compagnie du gaz, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payable à dater du 5 juillet.
Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 15 du courant au 5 juillet inclusivement.
20 juin—1m W. S. BROWN, Trésorier.

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Bieffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER,
LAGER DE ST LOUIS,
CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,
VIOLET KENDALL'S,
CONGRESS WATERS,
Ale drenght de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les mettre en bouteilles ; ale, porter et cidre en fûts, pour le draught ; fournitures de mettage en bouteilles, bouchons, fil d'archal, étiquettes sur plus bas prix.
28déc—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
No. 3 de la rue Carondelet,
côté de la banque Nationale des Etats-Unis
Cette compagnie fait toutes sortes d'assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.
Elle règle et paie promptement les pertes.
ALCIADE LA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
DIRECTEURS.
Victor Maignan, W. A. schmidt,
L. F. Générès, A. Bonnecaze,
B. Saloy, H. Labasco,
H. Gailly, A. Chiapella.
12 fév—1an

LES SOURCES CHAUDES,
(WARM SPRINGS,)
Dans le comté Madison, partie Ouest de la Caroline du Nord.

Ces sources sont à quatre milles de la ligne du Tennessee, sur les bords de la rivière French Broad, au beau milieu des plus hautes montagnes de l'Est, des Alleghanys, dans un pays qu'on a surnommé, avec raison, la Suisse de l'Amérique.
L'HOTEL n'est inférieur à aucun de ceux des villes d'eau des Etats-Unis ; les eaux sont LIMPIDES, INODORES, MINÉRALES et ÉLECTRIQUE. (température de 102 à 104 de grés Fahrenheit) ; elles agissent à la circulation, stimu ent les organes de la sécrétion, et le plus souvent, opèrent une guér son radicale de la goutte chronique, alémie, des rhumatismes, de la paralysie, de la dyspepsie, de la névralgie, de la sciatique, des affections spécifiques et scrofuleuses et calculeuses, de la scrofule, des maladies de peau et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
Il y a aussi, près des sources chaudes, une source froide